



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace
Sous-direction « écoles et formation »
Bureau « activités de la formation »
Division examens, sélections et concours**

Tours, le 17 Mai 2023
N°448 IARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC

LISTE

- OBJET** : candidats et candidates déclarés admis, par ordre de mérite en liste principale, et inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences » en 2023.
- RÉFÉRENCES** : a) décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n°25 ; signalé au BOC 41/2008) ;
b) arrêté du 12 février 2021 relatif aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de l'air (JO n°44 du 20 février 2021) ;
c) arrêté du 28 octobre 2022 fixant le nombre de places offertes en 2023 aux concours d'admission à l'École de l'air et de l'espace (JO n° 256 du 04 novembre 2022, texte n°22) ;
d) arrêté du 29 novembre 2022 relatif au concours sur titres d'admission à l'école de l'Air (JO n° 04 du décembre 2022, texte n° 12) ;
e) avis relatif aux concours externes d'admission à l'École de l'air et de l'espace (CE-EAE) en 2023 (JO n° 232 du 06 Octobre 2022 texte n°116) ;
f) avis modifiant l'avis de concours externes d'admission à l'École de l'air et de l'espace (CE-EAE) en 2023 (JO n° 260 du 09 novembre 2022 texte n°113) ;
g) liste n°244/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC du 28/03/2023 des candidats et candidates par ordre alphabétique, admissibles au concours externe sur titres d'admission à l'école de l'Air et de l'Espace option « sciences » en 2023¹.
- P. JOINTE** : une annexe.

Art. 1er. Les candidats et les candidates classés par ordre de mérite dont le nom figure en annexe, sont déclarés admis en liste principale ou inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences » en 2023.

Art. 2. Les modalités de l'incorporation seront consultables sur le site internet de l'École de l'air et de l'espace <https://ecole-air-espace.fr>.

Art. 3. La présente liste est publiée sur le site internet de l'École de l'air et de l'espace.

Pour le ministre des armées et par délégation


Le général de corps aérien Manuel Alvarez
Directeur des ressources humaines
de l'armée de l'Air et de l'Espace

(1) n.i BO ; n.i JO.

ANNEXE

LISTE DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES PAR ORDRE DE MÉRITE ADMIS EN LISTE PRINCIPALE ET INSCRITS EN LISTE COMPLÉMENTAIRE.

1. Corps des officiers de l'air.

1.1 Liste principale.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
Monsieur	RAMDANE	Kajetan	LP1

1.2. Liste complémentaire.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
Madame	REINHART	Laurène	LC1 ⁽¹⁾⁽²⁾

2. Corps des officiers mécaniciens de l'air.

2.1. Liste principale.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
Madame	REINHART	Laurène	LP1 ⁽¹⁾⁽²⁾
Madame	DE BARBERIN- BARBERINI	Tatiana	LP2 ⁽²⁾
Monsieur	AOUSTIN	Enzo	LP3 ⁽¹⁾
Madame	AMIEL	Mathilde	LP4 ⁽²⁾

2.2. Liste complémentaire.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
Madame	JARRY	Agathe	LC1 ⁽¹⁾⁽²⁾
Madame	COMTE	Ambre	LC2 ⁽¹⁾⁽²⁾
Monsieur	VIVES	Thomas	LC3
Monsieur	LEROY	Nathan	LC4 ⁽²⁾

3. Corps des officiers des bases de l'air.

3.1. Liste principale.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
Madame	MIRAMONTES— MATHIEU	Élisa	LP1 ⁽²⁾

3.2. Liste complémentaire.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
Madamé	REINHART	Laurène	LC1 ^{(1) (2)}

⁽¹⁾ Sous réserve d'aptitude médicale.

⁽²⁾ Sous réserve d'obtention du diplôme.